

**MAIRIE DE COGNAC LA FORÊT
HAUTE-VIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

*Nombre de Conseillers
En exercice : 13
Présents : 8
Absents : 5
Votants : 10*

L'an deux mille vingt cinq
Le mardi 30 septembre
Le Conseil Municipal de COGNAC-LA-FORÊT dûment convoqué à 19 h 00, s'est réuni
en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VIGNERIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le lundi 8 septembre 2025

Présents : M. Christian VIGNERIE (Maire), M. Jean MAYNARD, Mme Maryse THOMAS (Adjoint), Mme Claudette LORGUE, Mme Élodie FEIFER, M. Pierre FABRE, M. Jean-Luc RESTOUEIX, Mme Marie-Lyne COIFFE

Absents excusés : Mme Frédérique GODART, Mme Michelle MOREL (qui a donné procuration à Mme Maryse THOMAS), M. Jacques JAVELAUD (Adjoint) (qui a donné procuration à M. Christian VIGNERIE)

Absents : Mme Daria PIEKARCZYK, M. Laurent MOREAU

Secrétaire de séance : M. Jean-Luc RESTOUEIX

030/2025 – VENTE TERRAIN PARCELLE E0117 À LA CORDELLE

M. le Maire indique que M. MOREL et Mme FURNAS (5 la Grande Cordelle, 87310 COGNAC-LA-FORÊT) souhaitent acquérir une parcelle attenante à l'une des leurs, principalement pour faire du bois de chauffage et sur le long terme une champignonnière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **DE VENDRE** la parcelle N°0117, section E, d'une superficie de 26120m², en l'état et non bornée, à M. Éric MOREL et Mme Natalie FURNAS ou toute personne s'y substituant ;
- **FIXE** le prix de vente à 2 916,27 € H.T. soit **3 500 € T.T.C.** ;
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document afférent à la réalisation de cette opération ;
- **MANDATE** l'étude notariale de Maître LASVERGNAS (à SAINT-VICTURNIEN) pour assister M. le Maire dans la vente à recevoir.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures, pour copie conforme en Mairie.

Certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le 06/10/2025, et de la publication le 08/10/2025.

**Le Maire,
VIGNERIE Christian**

